



PRÉAVIS MUNICIPAL N° 10 / 2021 - 2022 AU CONSEIL COMMUNAL DE VICH

Demande de crédit de CHF 150'000.- TTC pour la réfection du pont sur la Serine

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Introduction

L'ouvrage de franchissement de la Serine à la route de Coinsins est un pont voûte en pierre de 15m de longueur, dont 6.20m de portée de la voûte et 6.80m de largeur totale, pour 5.60m de largeur de chaussée. Les tympans en pierre sont surmontés de deux bordures en béton, dans lesquelles sont scellés des garde-corps métalliques de chaque côté de l'ouvrage. Aux deux extrémités des garde-corps sont disposés des blocs de pierre aux quatre angles de l'ouvrage.

Une coursive piétonne métallique a été ajoutée contre l'ouvrage côté aval ; elle est fondée dans les terre-pleins amont des murs d'ails de l'ouvrage.



Le 15 octobre 2020, la Municipalité a reçu un courrier de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) faisant état d'un mauvais état général de l'ouvrage. Il y est soulevé que l'orniérage présente un danger pour le trafic, particulièrement pour les deux-roues. Les garde-corps (barrières) ne correspondent plus aux normes en vigueur et sont incapables de remplir leur fonction, à savoir d'empêcher la chute d'un véhicule et de protéger efficacement les piétons situés sur la passerelle à l'aval du pont. La barrière de cette dernière n'est également plus conforme aux normes en vigueur.

2. Investigations effectuées

L'inspection visuelle de l'état du pont par un ingénieur civil a permis d'établir les constats suivants :

- Chaussée :
 - o Un orniérage important existe près des bordures, représentant un danger notamment pour les cycles
 - o L'interface entre l'ouvrage et la chaussée ne présente pas de seuil notable
- Bordures en béton :
 - o Des éclats du béton sont visibles à l'extérieur et les armatures sont apparentes
 - o Les garde-corps sont scellés directement dans les bordures en béton, créant un chemin privilégié pour la corrosion
- Barrières :
 - o Les barrières ne permettent pas la retenue des véhicules et ne sont pas conformes aux normes en vigueur
 - o Les blocs de pierre aux 4 angles de l'ouvrage ne sont pas sécuritaires ; un accident de véhicule fin 2020 a d'ailleurs provoqué la chute de l'un de ces éléments sur les berges de la Serine
- Voûte en pierre :
 - o La voûte en pierre ne présente pas de signe de dégradation ; son état général apparent est bon
 - o La réfection des joints réalisée en 1979 est toujours en bon état et ne nécessite pas de rafraîchissement
 - o Toutefois, il est préconisé de prévoir des interventions ponctuelles sur les tympans et sous la voûte lors des travaux d'assainissement de l'ouvrage.

3. Projet d'assainissement

Sur la base des ces investigations, les interventions nécessaires à l'assainissement de l'ouvrage ont été définies comme suit :

- Bordures et barrière :
 - o Démontage des barrières
 - o Dépose soignée des blocs en pierre naturelle aux 4 angles de l'ouvrage
 - o Démolition et évacuation des bordures en béton armé présentant des signes de dégradation
 - o Bétonnage et scellement de nouvelles bordures en béton armé sur les tympans en pierre
 - o Remise en place soignée des blocs de pierre naturelle en scellement
 - o Scellement de poteaux pour glissière
 - o Remplacement et ajout de glissières aux abords de l'ouvrage (fonçage des poteaux dans le terrain)

- Chaussée :
 - o Dégrappage de l'enrobé jusqu'à la surface du béton d'assise
 - o Piquage et nettoyage du béton d'assise sur toute la surface
 - o Réparation éventuelle des zones de béton d'assise endommagées
 - o Application d'un enduit d'accrochage
 - o Mise en place des couches d'enrobés
 - o Modification du marquage

- Ouvrage en pierre :
 - o Assainissement local de la maçonnerie de pierre constitutive de l'ouvrage
 - o Réfection de certains joints présentant des signes de détérioration
 - o Nettoyage général des surfaces en maçonnerie de pierre

- Passerelle piétonne métallique :
 - o Remplacement des barrières de la passerelle piétonne par des garde-corps conformes aux normes en vigueur
 - o Traitement ponctuel de la charpente métallique.

4. Planning prévisionnel

Les travaux nécessiteront la fermeture de la route de Coinsins et il est prévu de les entreprendre en juillet-août pour une durée d'environ 3 semaines.

5. Devis général

Honoraires projet et direction des travaux	CHF	24'000.00
Travaux de génie civil	CHF	85'000.00
Dispositifs routiers de retenue	CHF	30'000.00
Marquages	CHF	1'300.00
Divers et imprévus	CHF	9'700.00
Total du coût des travaux TTC	CHF	<u>150'000.00</u>

La loi sur les routes nous permet de prévoir un subventionnement du canton sur une grande partie de ces travaux.

6. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Vich

- vu le préavis municipal N° 10 / 2021 - 2022
- ouï le rapport de la Commission des routes
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'accorder le crédit de CHF 150'000.- TTC pour la réfection du pont sur la Serine
- d'accepter d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans.

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 31 janvier 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique



Antonella Salamin



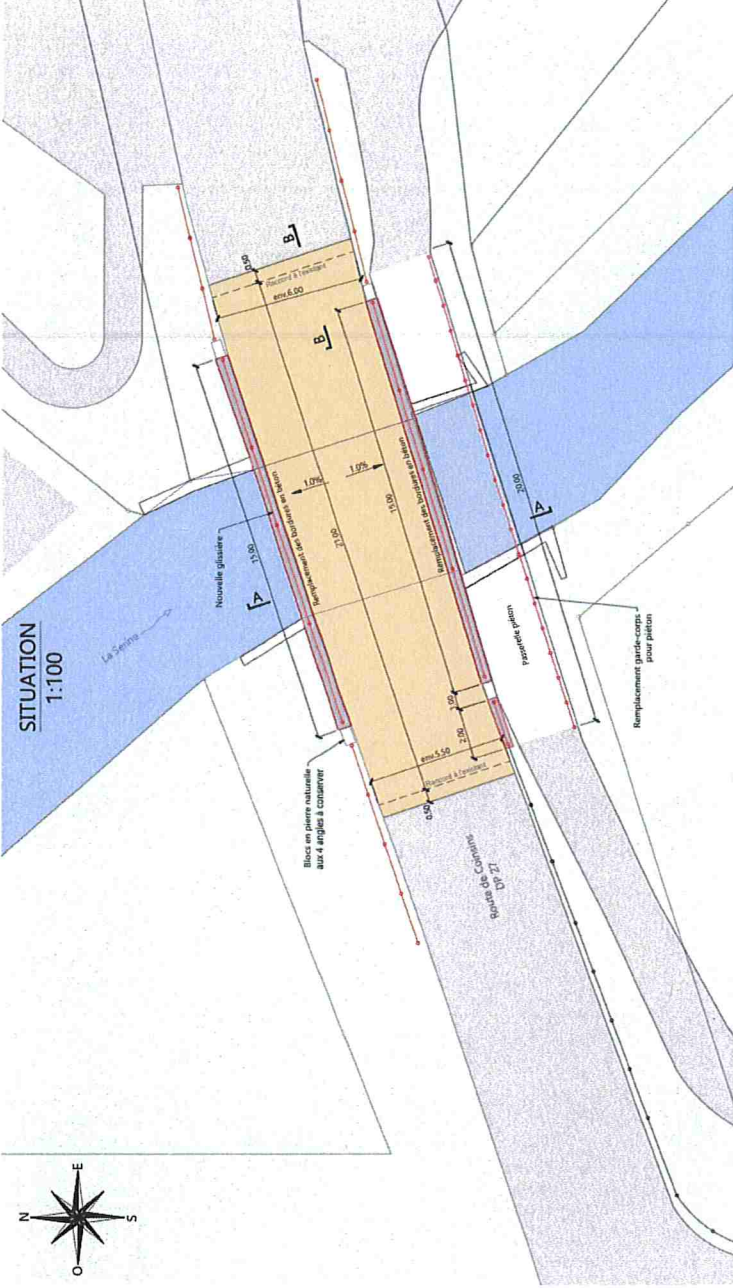
La Secrétaire



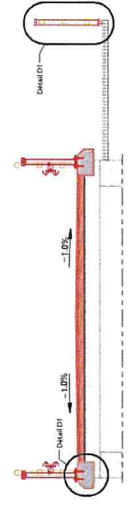
Patricia Audétat

Routes, Municipale responsable : Carol Wuersch

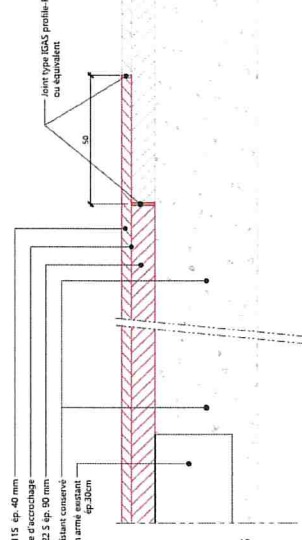
Annexes : plans des travaux



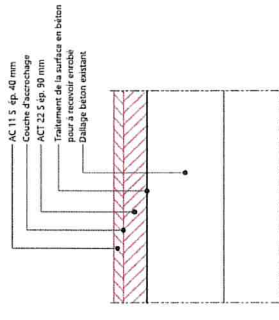
COUPE A-A 1:50



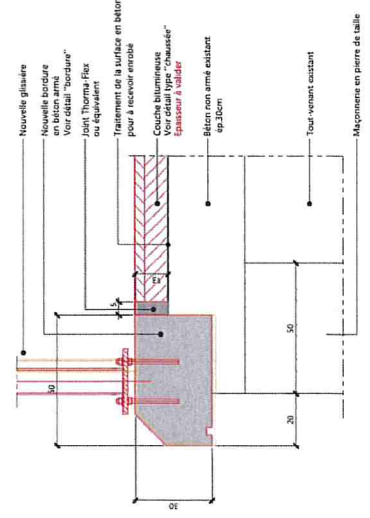
COUPE B-B 1:10
Raccord à l'existant



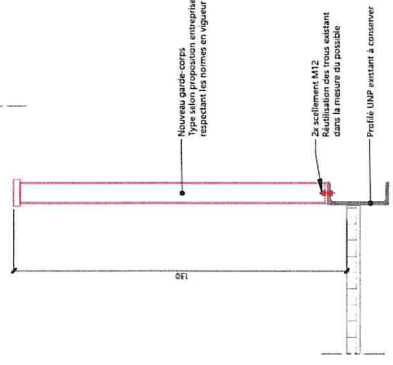
DETAIL TYPE 1:10
Chaussée



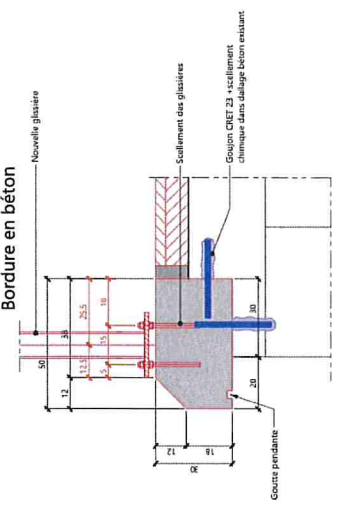
DETAIL 1 1:10



DETAIL 2 1:10
Garde-corps piétons



DETAIL 1:10
Bordure en béton



État	MD	16.11.2021
A		
B		
C		
D		
E		
F		
G		
H		

État	Projet
Chaussée existante	Chaussée projetée
Passerelle piéton	Glissière / bordure de sécurité
Surface verte existante	Bordure projetée
Couche filtrante	
Structure à conserver	
Glissière	
Élément existant à conserver	

RC 12 - Pont sur la Serine
Assainissement du pont et reconstruction des bordures

Route de Coisnon 1367 Vich

Bordures en béton
Coiffage et armature

Maître d'ouvrage :
Communa de Vich
Place de Marcel Poincaré 3
1207 Vich

Direction des travaux:
Bernard et Forestier
Bijoux civils
Rue de la République 3
1305 Penthaizac

Plan de soumission MD 10.11.2021

FACE	Type de coffrage	Type de surface
A	2-1	Surface lisse et propre
B	2-1	Surface lisse et propre
C	.	Surface lisse et propre talochée

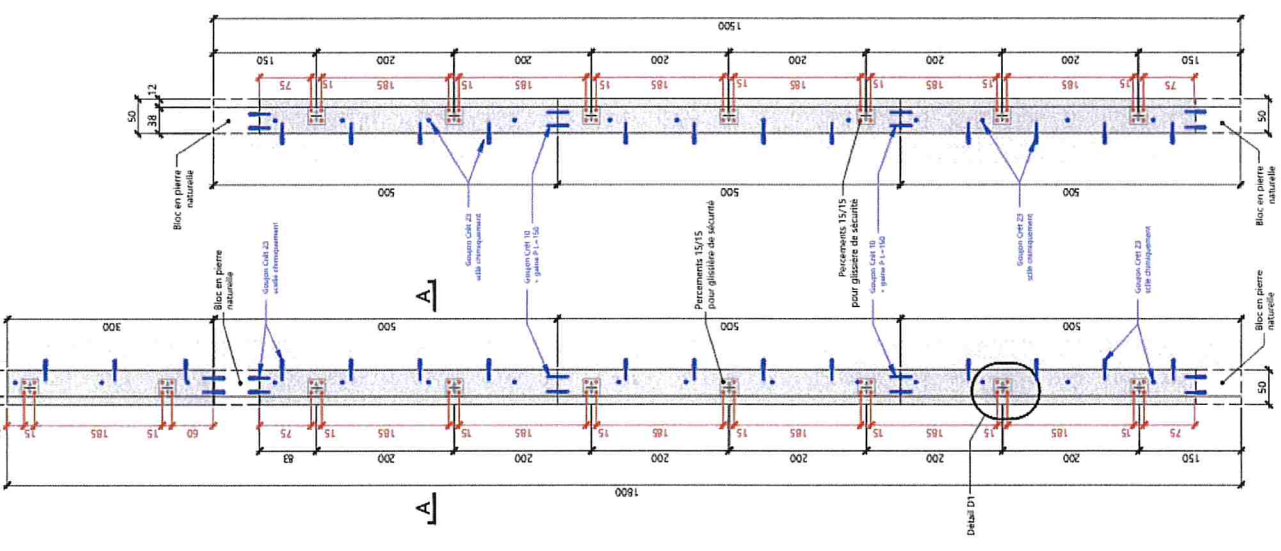
Spécification du béton	Béton Type	Résistance à la compression	Classe de exposition	Classe de consistance	Classe de résistance aux chocs	C/C		Diamètre max des granulats
						Max	Disage	
NPVG	CEM37	XC4-30/3-XB4	F3	020	0,45(1602)	320-375 kg/m ³	Max = 32	

Remarques particulières

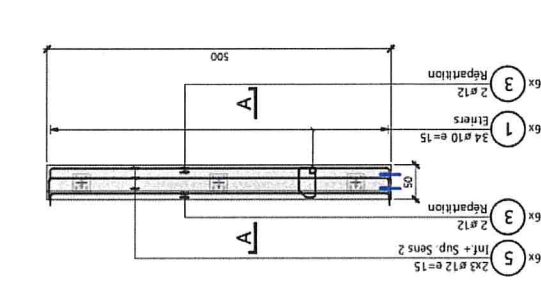
- La tolérance sur les enlèvements est de -5mm/ +10 mm.
- Le ciment CEM 32,5 n'est pas autorisé.
- Les joints de construction doivent être de même qualité que le béton de la structure.
- Pour les murs et les colonnes, les éléments linéaires de support type "Tiroc" ou similaires sont prohibés.
- Outils de levage et de manutention à intégrer par le préfabriquant.
- Béton résistant à la RAG (Réaction alcali-granulats)

VUE EN PLAN
Bordure en béton
1:50

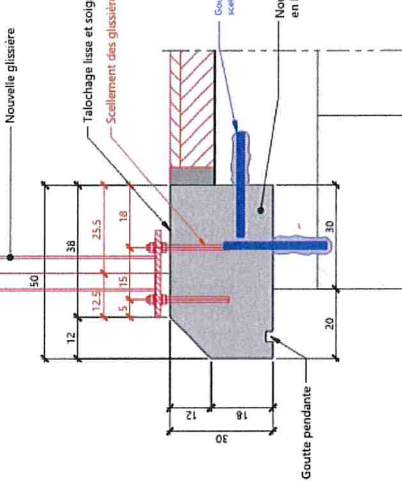
Point de scellement des glissières



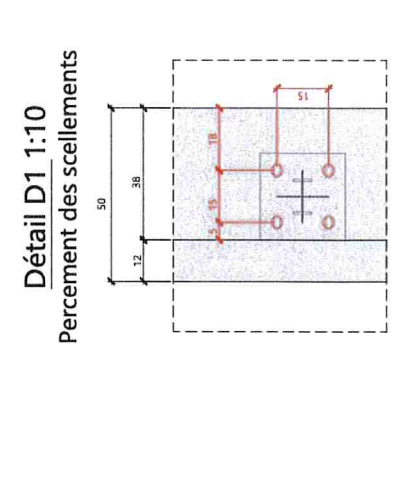
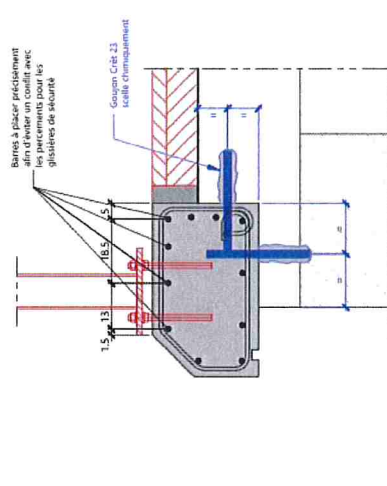
VUE EN PLAN
ARMATURE - Valable 6x
1:50



COUPE A-A 1:10
Bordure en béton
Coiffage



COUPE A-A 1:10
Bordure en béton
Armature



VUE EN PLAN
ARMATURE - Valable 1x
1:50

